



PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ACK

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Ce type de couverture vous protège contre une responsabilité / allégation pour dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant de l'offre de services professionnels de kinésiologie qui relèvent du champ d'exercice d'un kinésiologue. Cette couverture s'étend également à vos services bénévoles. Il est important de rappeler que vous pouvez être tenu responsable même lorsque vous offrez des services bénévoles (ex. : aider un enfant blessé lors d'un événement sportif). La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACK vous protégera des allégations de négligence, peu importe que vous soyez rémunéré ou pas.

COUVERTURE POUR AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS :

La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACK a été adaptée pour offrir une très vaste couverture, qui s'étend pour inclure n'importe lequel des services suivants lorsque vous êtes pleinement qualifié et/ou certifié : massothérapie certifiée ou massothérapie sportive certifiée, physiothérapie, homéopathie, ostéopathie et psychothérapie.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Cette police a pour objectif de défendre et d'indemniser un kinésiologue (et votre corporation, si applicable) lorsque vous faites face à des réclamations par une tierce partie allégeant des dommages matériels ou une blessure corporelle résultant d'un « événement », c.-à-d. un accident ou autre problème, y compris une négligence de votre part. La police comprend une couverture supplémentaire d' « assurance responsabilité lésions corporelles et préjudices découlant de la publicité » (c.-à-d. diffamation verbale ou écrite) et l' « assurance responsabilité locative légale » pour les espaces commerciaux que vous pourriez louer lorsque vous fournissez des services de kinésiologie. La solution en ligne de l'ACK permet aux kinéologues d'ajouter leurs clients immédiatement en tant qu'assurés supplémentaires sur la police d'assurance responsabilité civile générale.

ASSISTANCE JURIDIQUE ILLIMITÉE PAR TÉLÉPHONE

Les membres ont accès à une assistance juridique illimitée en téléphonant au 1-866-945-5207. Vous pouvez téléphoner pour toute question demandant l'assistance d'un avocat. Ceci comprend les questions liées à votre profession, à la propriété d'une entreprise, et les questions familiales ou personnelles. Le service d'assistance juridique par téléphone est disponible pour les membres de 8 h à minuit (heure locale), sept jours par semaine. Il n'y a aucun frais supplémentaire pour l'utilisation de ce service inédit.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Gestionnaire de compte ACK | Isabelle Blefari

TF: 514 384 1460 ext. 246 **E:** iblefari@jsassurance.ca

www.PROLINK.insure/CKA

GRANDES LIGNES DU PROGRAMME D'ASSURANCE :

POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE SPÉCIALEMENT ADAPTÉE POUR L'ACK.

- Options de limite de couverture variant entre 1 000 000 \$ et 5 000 000 \$ par réclamation;
 - Les caractéristiques de la couverture comprennent :
- Obligation de défendre pour vous protéger contre des réclamations réelles ou alléguées;
 - Couvre les réclamations monétaires et non-monétaires, y compris les frais de défense juridique;
 - Protection complète pour actes antérieurs même si vous n'aviez aucune police valide;
 - Améliorations automatiques à la protection fournies sans frais supplémentaires;
 - Aucune franchise appliquée;
 - Couverture des frais juridiques disciplinaires et de réclamations – 150 000 \$ par réclamation;
 - Couverture des frais juridiques d'enquête du coroner – 50 000 \$ par réclamation;
 - Remboursement des frais de défense en cour criminelle – 100 000 \$ par réclamation;
 - Counseling pour les victimes d'abus sexuels – 10 000 \$ par réclamation;
 - Remboursement des frais de défense pour abus – 50 000 \$ par réclamation;
 - Couverture des frais liés à la sécurité et atteinte à la vie privée – 50 000 \$;
 - Cautionnement pour documents perdus – 50 000 \$;
 - Couverture des frais liés à la Loi sur la santé et la sécurité au travail – 50 000 \$;
 - Assurance diffamation verbale ou écrite – Comprise;
 - Couverture congé de maternité de 12 mois sans frais – Comprise;
 - Extension sans frais de 5 ans de la période de garantie pour décès, invalidité ou cessation d'exercice comme kinésologue – Comprise;
 - Extension de la couverture de 90 jours à l'étranger – Comprise;

POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE SPÉCIALEMENT ADAPTÉE POUR L'ACK.

Options de limite de couverture variant entre 2 000 000 \$ et 5 000 000 \$ par réclamation;
Possibilité d'ajouter automatiquement des clients comme assurés supplémentaires via la plateforme en ligne de l'ACK.

REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES DISCIPLINAIRES

Pour le prix d'un timbre, une réclamation peut être déposée contre vous par un patient, un collègue, un employeur ou, en réalité, toute autre tierce partie. Si vous pratiquez dans une province possédant un Collège ou un autre organisme de réglementation, les chances d'être l'objet d'une réclamation sont encore plus grandes. Cette couverture vous aidera à défendre votre droit de pratiquer et votre réputation professionnelle.

ASSURANCE-MALADIE DE VOYAGE

Considérez toujours de vous procurer une assurance-maladie de voyage lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre province. PROLINK offre un plan personnalisé d'assurance voyage qui est plus complet que l'assurance offerte avec votre carte de crédit. L'assurance voyage est valide à travers le monde et comprend une couverture de 10 000 000 \$.

RÉGIME PERSONNEL DE RETRAITE

Les professionnels qui sont des travailleurs indépendants n'ont pas accès à un régime de retraite d'entreprise. PROLINK a créé un plan de REER qui est volontaire à 100 % et sans contribution minimale pour les membres de l'ACK.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Gestionnaire de compte ACK | Isabelle Blefari

TF: 514 384 1460 ext. 246 **E:** iblefari@jsassurance.ca

www.PROLINK.insure/CKA

PROLINK

Canada's Insurance Connection